



Historique du SIEHG

Un Arrêté préfectoral du 18/01/1946 autorise les Communes de Bouloc, Bruguières, Castelnaud, Saint-Jory, Saint-Rustice, Saint-Sauveur et Grenade pour le hameau de Saint-Caprais, à constituer un syndicat pour l'étude d'un projet commun d'alimentation en eau potable.

Les Communes de Bouloc, Bruguières, Castelnaud, Saint-Jory Saint-Rustice, Saint-Sauveur et Saint-Caprais, primitivement groupées en syndicat, sont autorisées par Arrêté préfectoral du 30 août 1949 à former un syndicat définitif en vue de la construction et de l'exploitation de leur réseau d'alimentation en eau potable. Le groupement prend alors le nom de Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Saint Jory – Castelnaud d'Estrétefonds. Son siège social est fixé à la Mairie de Saint-Jory. La durée du Syndicat est illimitée.

Un Arrêté préfectoral du 31 octobre 1951 autorise l'adhésion au Syndicat des Communes de Cépet, Gargas et Vacquiers.

Les travaux débutent alors et permettent de constituer rapidement l'ossature de notre Syndicat.

A partir de 1962, des problèmes de débit apparaissent car il n'y a pas de surélévation. Ce qui conduit en 1968 à la construction des réservoirs surélevés de Castelnaud et Saint Sauveur.

Au début des années 70, une remise en état de la comptabilité devient nécessaire. De nombreux emprunts avaient été contractés pour assurer au mieux la distribution mais les tarifs de l'eau appliqués ne permettaient plus de faire face. Une Convention est passée avec le service départemental de l'eau et de l'assainissement pour une meilleure gestion.

Un Arrêté préfectoral du 24/05/1976 fixe le siège du Syndicat à la Mairie de Villeneuve lès Bouloc.

Dans les années 80 ce sont des problèmes de production qui apparaissent, il faut envisager une réalimentation de nappe de la Garonne vers les puits de Saint Jory et Saint Caprais. Ce système fonctionne bien mais au bout de quelques années les bassins de filtration sont surchargés.

En 1986, un rapprochement s'établit avec le Syndicat des Eaux Save-Cadours pour rechercher une solution commune. Le Syndicat de Syndicats de production d'eau potable



est créé par Arrêté préfectoral du 21 octobre 1988 sous le nom de Syndicat de syndicats de production d'eau potable des vallées Save, Hers, Girou et Coteaux de Cadours. Sa durée est illimitée, le siège social est fixé à Grenade sur Garonne, chemin du Port Haut.

Une usine primaire avec traitement de l'eau est mise en service en 1991. Elle est conçue pour produire 15 000 m³/jour. L'eau brute provient du Canal latéral à la Garonne. En période de chômage de cette voie d'eau ou en cas de pollution accidentelle, l'eau brute peut être prélevée dans un plan d'eau de 40 ha, soit un volume de 1 200 000 m³. Très vite, l'usine devient trop juste et il faut envisager un agrandissement. La DDASS et la DDA sont d'accord à condition que soient abandonnés les puits existants. L'agrandissement de l'usine et la mise en service en 2006 permet de 35 000 m³/jour maximum.

Un marché de prestations de service pour l'exploitation du service d'alimentation en eau potable est passé entre le Syndicat des Eaux et le Service départemental de l'eau et de l'assainissement le 31 décembre 2006.

La construction du bâtiment actuel a été réalisée à partir de 2006, un Arrêté préfectoral du 7 juillet 2009 autorise le transfert de siège de la Mairie de Villeneuve lès Bouloc dans ses nouveaux locaux au 16 avenue de Fontréal à Villeneuve lès Bouloc sur la zone Eurocentre.

Le Syndicat des Eaux approuve, par délibération du 29 septembre 2010, la création du Syndicat Mixte départemental de l'eau et de l'assainissement et adhère à celui-ci pour la compétence transport et stockage de l'eau potable.

Les Communes de Bruguières et Saint-Jory sont retirées du périmètre du Syndicat par Arrêté préfectoral du 14 décembre 2010 en raison de leur adhésion à la Communauté Urbaine du Grand Toulouse à partir du 1er janvier 2011. De ce fait le Syndicat décide de modifier ses statuts en ce qui concerne le périmètre et la dénomination. Un Arrêté préfectoral du 27 septembre 2011 autorise le Syndicat, composé des Communes de Bouloc, Castelnau d'Estrétefonds, Cépet, Gargas, Saint-Caprais, Saint-Rustice, Saint-Sauveur, Vacquiers et Villeneuve lès Bouloc, à prendre le nom de Syndicat Intercommunal des Eaux Hers-Girou.

Au 1er janvier 2017, le préfet de la région Occitanie prononce la fusion du syndicat intercommunal des eaux Hers Girou et du syndicat intercommunal des eaux de la Vallée de la Save et des coteaux de Cadours.

A compter de cette date, il est créé, en lieu et place des syndicats intercommunaux précités, qui sont dissous, un syndicat intercommunal dénommé "syndicat intercommunal des Eaux des Vallées du Girou, de l'Hers, de la Save et des coteaux de Cadours.